



## District de Loir-et-Cher de Football

Saison 2021/2022

### BUREAU EXECUTIF du COMITE DE DIRECTION Procès-Verbal N° 4

|                    |   |
|--------------------|---|
| Réunion du :       | Mercredi 13 octobre 2021  |
| A :                | 18 h  |
| Présidence :       | M. Laurent LEGENDRE   |
| Assistent :        | Tony CIZEAU, Dominique COURAULT, Jean-Michel DENONIN,<br>Francis LYSAKOWSKI, Tonio LORENZO, Mickaël FAURE |
| Excusé(s) :        |   |
| Invités présents : |   |

Le Président Laurent LEGENDRE a souhaité convoquer les membres du Bureau Exécutif pour une réunion en visioconférence concernant les Coupes départementales.

La réunion débute à 18 h.

#### 1. Décision sur les prolongations des Coupes départementales de Loir-et-Cher

Considérant la décision prise par le Comité de Direction le 31/08/2020 concernant les prolongations des Coupes départementales pour la saison 2020/2021 exposée ci-après :

##### « **Décision sur les prolongations pour les Coupes de District pour la saison 2020/2021**

Dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire, dans le but d'alléger le temps de jeu des pratiquants sur l'ensemble d'une saison, afin d'harmoniser les règlements des compétitions à tous niveaux de pratiques, il est proposé d'abandonner le déroulement des prolongations lors de tous les matchs de coupe organisés par la commission des compétitions du District de Loir et Cher.

Le déroulement des prolongations sera conservé sur les finales dont le règlement fédéral l'autorise.

**Cette modalité sera appliquée dès le début de la saison 2020/2021.**

Le comité de direction, à l'unanimité, valide cette proposition. »


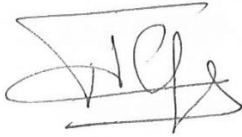
**Pour la saison 2021/2022 et suivantes :**

Le Bureau Exécutif du Comité de Direction prend la décision d'abandonner le déroulement des prolongations lors de tous les matchs de coupe organisés par la commission des compétitions du District de Loir et Cher.

Le déroulement des prolongations sera conservé sur les finales dont le règlement fédéral l'autorise.

**Cette modalité sera appliquée dès le début de la saison 2021/2022 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2021 et continuera de s'appliquer sur les prochaines saisons. Le règlement devra être modifié en conséquence selon les protocoles en vigueur.**

La réunion est close à **18 h 30**.

| <b>Le Président</b>  | <b>Le Secrétaire Général</b>  |
|--|---|
| M. Laurent LEGENDRE  | M. Tony CIZEAU  |
|  |  |

*Publié le 14 octobre 2021*